



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

assises de la santé mentale et de la psychiatrie

Question au Gouvernement n° 4344

Texte de la question

ASSISES DE LA SANTÉ MENTALE ET DE LA PSYCHIATRIE

M. le président. La parole est à Mme Cécile Untermaier.

Mme Cécile Untermaier. Les assises de la santé mentale et de la psychiatrie, qui se poursuivent aujourd'hui, sont présentées comme « un moment historique du débat national ». Nous saluons cette initiative, qui devra se traduire par des actions concrètes. Dans une excellente tribune parue récemment, des pédopsychiatres nous disent : « On ne va pas dans le mur, nous sommes déjà dedans. »

M. Jean Castex, Premier ministre. Et depuis longtemps !

Mme Cécile Untermaier. Peu importe, monsieur le Premier ministre !

C'est vrai, la psychiatrie est véritablement le parent très pauvre d'une médecine qui connaît des déserts médicaux. La France forme vingt fois moins de psychiatres qu'il y a quinze ans. La spécialité n'attire plus les internes et la répartition dans le territoire fait que certains départements sont quasiment privés de spécialistes en ce domaine.

Alors que nous examinons au Parlement un projet de loi sur l'irresponsabilité pénale, pour répondre à une émotion forte et à une attente légitime de la société, nous ne pouvons que regretter que ces assises ne réservent aucune place aux questions de l'expertise psychiatrique, du nombre de places dans les unités pour malades difficiles et de la capacité à garantir des soins sur une longue durée. Pourtant, dans les domaines de la justice et de la santé, une approche interministérielle est essentielle. Nous espérons que les états généraux de la justice aborderont ce sujet à l'automne.

S'agissant de la santé mentale en général, la pénurie de psychiatres, de psychologues, d'infirmières spécialisées et d'autres professionnels – j'admets, monsieur le Premier ministre, qu'elle ne date pas d'hier –, la difficile organisation et le peu de lisibilité des soins pèsent sur la prévention et l'accompagnement dont les enfants, les adultes et les familles devraient bénéficier, près de chez eux. Les manques sont immenses. Pouvez-vous nous annoncer les premières mesures concrètes que vous prendrez en conclusion des assises ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe SOC. – M. Florent Bachelier applaudit également.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'autonomie.

Mme Brigitte Bourguignon, ministre déléguée chargée de l'autonomie. En ce moment même se déroule la deuxième journée des assises de la santé mentale et de la psychiatrie, que le Président de la République avait annoncées. Dans un contexte sanitaire qui met à rude épreuve l'ensemble de la société depuis plus de dix-huit

mois, professionnels, patients, familles et citoyens avaient besoin de s'informer et de débattre des sujets relatifs à la santé mentale, à la psychiatrie et aux grandes orientations qui leur seront données.

La crise a mis en évidence que la psychiatrie et la santé mentale constituent un enjeu majeur pour la société, cependant notre mobilisation pour les renforcer est antérieure. Des avancées ont été accomplies avec la campagne « En parler, c'est déjà se soigner », qui vise à diminuer la stigmatisation des personnes souffrant de troubles et à faciliter ainsi le recours aux soins ; l'expérimentation Ecoute'Emoi, les dispositifs Psy Enfant Ado et Santé Psy Étudiant portent leurs fruits.

Au-delà de ces mesures, nous avons soutenu financièrement les établissements de psychiatrie : 110 millions d'euros de crédits pérennes supplémentaires ont été délégués aux établissements publics, pour une dotation annuelle de financement en 2020 et en 2021. Il s'agit d'une priorité définie dans la feuille de route de la psychiatrie. Depuis 2019, un appel à projets national permet des financements *via* le Fonds d'innovation organisationnelle en psychiatrie (FIOP) : il a été reconduit en 2020 et 2021 pour renforcer l'offre. Ces projets ont notamment permis de créer des lits dans les territoires les plus dépourvus, en particulier pour proposer des conditions adaptées à l'hospitalisation des mineurs.

Le Ségur de la santé renforce en psychologues les centres médico-psychologiques et les maisons de santé pluridisciplinaires ; la revalorisation salariale et la possibilité d'un exercice mixte en ville et à l'hôpital contribueront à améliorer leur attractivité pour les psychiatres. Dans un moment, le Président de la République viendra clore les assises. Notre ambition collective pour ce secteur clé en sera renforcée. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

Données clés

Auteur : [Mme Cécile Untermaier](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (4^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4344

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Autonomie

Ministère attributaire : Autonomie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 septembre 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [29 septembre 2021](#)